

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAVERNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le mardi 10 novembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean GOETZ, Maire ; à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 5 novembre 2020.

Etaient présents : Mme Angèle BERNERT, Mme Anne MARTIN, Adjointes au Maire ;

Mme Bernadette KUGEL, Mme Nadège LUTZ, Mme Sabrina MAURER, M. Benoît GERBER Benoît, M. Pascal COMTE, M. Patrick HERRMANN, M. Jean-Michel LORENTZ, M. Charles SOLLER, M. Christophe JOSEPH, M. Laurent FREY ; conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Joseph GROSS, qui donne procuration à M. Pascal COMTE
Mme Hélène TERTRAIN, qui donne procuration à Mme Nadège LUTZ

ORDRE DU JOUR

2020-36	Adoption du procès-verbal du 28 août 2020
2020-37	Désignation d'un secrétaire de séance
2020-38	RPI Saint-Michel : fixation de la clé de répartition pour l'année scolaire 2020-2021
2020-39	Lotissement "les Jardins" : ventes de terrains
2020-40	Droit de préemption urbain
2020-41	Tricolore de Basket : remboursement de frais d'usage de salle -subvention communale
2020-42	Convention avec la SPA
2020-43	Convention avec le comité du Bas-Rhin de la ligue nationale contre le cancer
2020-44	Divers et communication

2020-36 Adoption du procès-verbal du 28 août 2020

Le procès-verbal de la séance du 28 août 2020 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

2020-37 Désignation du Secrétaire de séance

Mme Angèle BERNERT, Conseillère Municipale en exercice, a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de la présente séance.

2020-38 RPI Saint-Michel : fixation de la clé de répartition pour l'année scolaire 2020-2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ARRETE comme suit la répartition pour l'année scolaire 2020-2021, qui servira au calcul des frais de fonctionnement du RPI Saint-Michel.

Elèves domiciliés à SAINT-JEAN-SAVERNE	29/77
Elèves domiciliés à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	32/77
Elèves domiciliés à ECKARTSWILLER	16/77

2020-39 Lotissement "les Jardins" : ventes de terrain

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les demandes d'acquisitions de lots dans le lotissement « Les Jardins », qui ont été déposées en mairie :

N° lot	Surface totale en are	Prix de vente HT	Prix de vente TTC	ACQUEREUR
8	6,05	61 510,35 €	73 812,42 €	Mme LOISEL Léa & M. WEBER Joël 105B, rue Principale 67440 REINHARDSMUNSTER
9	5,91	60 086,97 €	72 104,36 €	Mme ROMAO Célia 25, rue de la Rondelle - 67790 STEINBOURG
12	2.51	25 519,17 €	30 623,00 €	Mme Lauranna PREAUX 8A, rue Neuve – 67700 SAVERNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la cession des lots précités et DONNE tout pouvoir au Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment de signer tout acte se rapportant à cette aliénation en qualité de représentant de la Commune.

2020-40 Droit de préemption urbain

Décision prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal :

Désistement de la commune à exercer de son droit de préemption sur les parcelles cadastrées suivantes :

Section E	Parcelle n° 630	LISSBERG	691 m ²
Section 2	Parcelle n° 70	GROSSREBEN	134 m ²
Section 2	Parcelle n° 115	GROSSREBEN	34 m ²
Section 3	Parcelle n° 597/287	58, GRAND RUE	1281 m ²
Section 3	Parcelle n° 609/108	VILLAGE	150 m ²
Section 3	Parcelle n° 109	VILLAGE	58 m ²
Section 3	Parcelle n° 220	44, GRAND RUE	349 m ²
Section 2	Parcelle n° 127	VOGELGESANG	440 m ²
Section 2	Parcelle n° 301	VOGELGESANG	173 m ²
Section 2	Parcelle n° 302	VOGELGESANG	231 m ²

2020-41 Tricolore de Basket : remboursement de frais d'usage de salle -subvention communale

En raison de la situation sanitaire et afin de soutenir l'association la TSJ SAVERNE BASKET, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas demander le règlement de la participation aux frais de fonctionnement de la salle, dont le montant s'élève à 2 200,00 euros pour l'année 2020.

Il propose également que la subvention annuelle communale d'un montant de 500,00 € ne soit pas attribuée pour cet exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de monsieur le Maire.

2020-42 Convention avec la SPA

En application de l'article L2212-2 (7°) du CGCT, et de l'article L211-22 du code rural, le Maire est responsable de la prévention des troubles causés par des animaux errants dans sa commune. Son rôle est détaillé aux articles L211-21 et suivants du code rural. Il prend « toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats », y compris leur saisie et leur conduite à la fourrière. Le Maire est autorisé à prendre par arrêté une décision de placement des animaux errants ou dangereux dans un lieu de dépôt, qu'il désigne, adapté à l'accueil et à la garde de ceux-ci. Selon l'article L211-24 du code rural, chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale ou intercommunale (qui peut le cas échéant faire l'objet d'une délégation de service public), soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de celle-ci. La Société Protectrice des Animaux de Saverne a proposé une convention annuelle pour un montant de 0,65 euros par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, d'autoriser le Maire à signer le contrat avec la société S.P.A de Saverne.

2020-43 Convention avec le comité du Bas-Rhin de la ligue nationale contre le cancer

Monsieur le Maire propose de signer une convention de partenariat avec le comité du Bas-Rhin de la ligue nationale contre le cancer « Espaces sans tabac ».

Dans le cadre de cette convention de partenariat, la commune participera activement aux mesures visant à protéger la population de son territoire des effets néfastes pour la santé liée au tabagisme. Dans cette optique, elle soutiendra pleinement l'action « Espaces sans tabac » menée par la ligue contre le cancer. La commune s'engagera à rappeler l'interdiction de consommation de tabac dans les aires de jeux collectives et dans des espaces publics.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le comité du Bas-Rhin de la ligue nationale contre le cancer « Espaces sans tabac », ainsi que tout document relatif à ce dossier.

2020-44 Divers et communication

2020-44-1 Fleurissement-espaces verts

Madame Angèle BERNERT résume la rencontre du groupe de travail « fleurissement espaces-verts », qui s'est déroulée le 19 octobre 2020, en présence d'un horticulteur de la commune de Monswiller.

L'objectif attendu est de cibler des plantes nécessitant peu de main-d'œuvre et moins d'arrosages. La plantation de vivaces en plein sol serait une solution écologique.

Les prochaines étapes de travail sont :

- Faire l'inventaire des espaces à fleurir et leur surface
- Prévoir, selon le choix, 3 à 4 plantes par m²
- Poser une toile de plantation, planter,
- Recouvrir de gravier, taille moyenne

M. Patrick HERRMANN suggère l'idée d'une commande groupée de plantes pour les habitants.

M. Jean-Michel LORENTZ évoque la possibilité de réduire le nombre de tontes des talus afin de favoriser la biodiversité.

2020-44-2 Communication

Madame Angèle BERNERT informe le Conseil Municipal qu'un document identifiant l'ensemble des entreprises locales est en cours de réalisation.

Le bulletin municipal est quasi finalisé, la distribution est prévue le 24 décembre 2020.

2020-44-3 Bâtiments -travaux

Madame Anne MARTIN informe le Conseil Municipal qu'un état des lieux des différents contrats de maintenance a été réalisé. Les travaux d'entretien et de sécurité nécessaires ont été effectués.

Délibération certifiée exécutoire,

Compte tenu de sa transmission à la Préfecture du Bas-Rhin et de sa publication.

Le Maire,
Jean GOETZ